

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 12 MARS 2026

Objet de la délibération : Détermination du montant maximum de la prise en charge par le SIVAAD des frais de restauration lors de l'accueil des réunions

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 5 Mars 2026

Transmise au Contrôle de légalité le 17 Mars 2026

Affichée le 17 Mars 2026

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 88

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Excusés : 14

Votants : 10

2^{ème} convocation pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-six, le 12 Mars à 10h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à au sein de la Salle Charles Aponte à SAINT MANDRIER Sur Mer, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme HECKMANN Ingrid Commune de PUGET-VILLE

Rapporteur : Monsieur Christian TOULOUSE, Président 

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 Septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Considérant le coût croissant à la charge des collectivités qui reçoivent, lors de l'organisation des différentes réunions,

Considérant que le budget primitif 2026 permet cette dépense,

M. le Président propose de prendre en charge une partie des frais de restauration à la charge de la collectivité qui accueille, lors des réunions organisées dans les communes adhérentes.

Dit que, lorsque la commune en fera la demande, le montant de cette prise en charge sera d'un montant maximum de 9 € par personne.

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

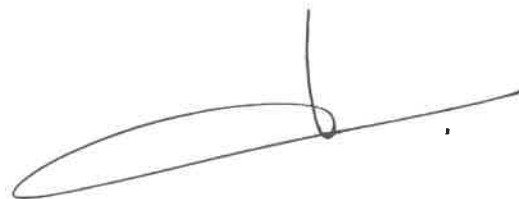
Ouï l'exposé du rapporteur,

Décide de fixer à 9 € maximum par personne, la prise en charge des frais de restauration lors de l'accueil d'une réunion, lorsque la commune en fera la demande.

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Fait ainsi et délibéré le 12 Mars 2026 à SAINT MANDRIER Sur Mer.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Christian TOULOUSE



Délégués Titulaires Présents	
LA VALETTE	BAGNOL Luc
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
TOURVES	BOYER Kévin

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
PIERREFEU	MATTEI Sylvie

Délégués Suppléants sans voix délibérative	
SAINT MANDRIER	MARIN Michel

Absences excusées	
BORMES	PIERRE Véronique
CAVALAIRE	MORTIER Carol – WYDOOGHE Catherine
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LELAVANDOU	GERBE Nicole
LE PRADET	ROGER Isabelle
OLLIIOULES	GARRONE Florence – RIGHI Dominique
PIERREFEU	HAINIGUE Michel
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid
SAINT TROPEZ	MILLIER Hélène
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – COIQUAULT Jean-Pierre